CR synthétique du débat du 9 octobre 2015 avec des têtes de listes aux élections régionales en Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées

à l'invitation du Syndeac, de la Coordination Régionale (LRMP) des Lieux intermédiaires et indépendants, de la CGT spectacle, du SMA, du Synavi, du Cipac, du Snsp, de la Fédération régionale des Arts de la rue

Théâtre de la vignette

Rédaction : Fred Ortuño - *coordinateur-administrateur d'ARTfactories/Autre(s)pARTs*
fred.ortuno@artfactories.net – 06 78 26 56 76

Rappel -

Le débat avec les têtes de listes a été annoncé publiquement, sans faire pour autant l'objet d'invitations adressées *in nomine* à l'ensemble des candidats.

Se sont déplacés[1] :

- **Christophe Cavard** : « Bien commun » (Dissident EELV)
- **Carole Delga** – Parti socialiste – Parti radical de gauche
- **Gérard Onesta** : Nouveau Monde : Les Citoyen-nes signataires – Europe Ecologie Les Verts – Front de Gauche – Nouvelle Gauche Socialiste – Parti occitan
- **Philippe Saurel** – Divers Gauche

Le débat a été préparé par les acteurs culturels présents le 9 octobre 2015, via deux temps principaux : une plénière en matinée permettant de définir et nourrir un certain nombre de thématiques à travailler en atelier l'après-midi. Chacun des ateliers a fait l'objet d'une restitution en comité restreint, pour conduire à une synthèse. La synthèse a été réalisée par Nathalie Moureau, maître de conférences en sciences économiques, vice-présidente déléguée à la Culture de l'Université Paul-Valery (Montpellier 3).

Trois grands chapitres ont été dégagés pour inviter les candidats à s'exprimer :

– la question de l'aménagement du territoire,
– la nécessité d'engager une réelle coconstruction avec les acteurs culturels,
– la question du financement de la politique culturelle régionale

Dans son introduction, Nathalie Moureau est ainsi revenue sur le rôle de la culture dans l'identité régionale de la future grande région, la question du maillage du territoire et de l'autonomie des territoires. Elle a fait notamment référence à la place et au rôle des 2 métropoles régionales, Toulouse et Montpellier, aux spécificités géographiques des territoires : différences en termes de centralités et les incidences sur le maillage en termes de structures, en termes artistiques (disciplines représentées ou non?), en termes financiers. Quelle pérennité des maillages existants ? Concentration sur métropoles ? Sur l'un plutôt que l'autre ? Concentration de disciplines artistiques ? Partages ?

1 *Rappel des autres **candidats déclarés (absents) :** Louis Aliot (FN), Gilles Fabre (Nouvelle Donne), Yvan Hirimiris (UPR), Damien Lempereur (Debout la France), Jean-Claude Martinez (Extrême droite), Dominique Reynié (Les Républicains, UDI, CPNT), Robert Rochefort (MoDem), Sandra Torremocha (LO).*

Financements croisés ? Quelle organisation administrative sur chacun des territoires ? Structures décentralisées ?

Au sujet de la co-construction : quels lieux ? Quel cadre temporel défini ? Quel rôle de la CTAP[2] ? COREPS[3] présent sur Languedoc-Roussillon, pas sur Midi-Pyrénées... Est-ce suffisant ? L'étendre sur la grande région, le réformer ?

Le financement de la culture : prendre la chaîne dans son ensemble avec ses différents aspects : formation/éducation, création, production, diffusion... (notion de filière).
Problématique du désengagement de l'Etat vis-à-vis de la Région. Prétexte pour la Région de se désengager à son tour ? Quels outils de développement de la politique culturelle ? Pacte culturel ? A court terme (2016), il a été fait mention du risque de fragilisation/précarisation des structures du fait des retards attendus d'études des projets/dossiers de financements, donc retards de versement (au mieux). Quid d'un moratoire demandé expressément par les acteurs culturels ?
En termes de budget : demande d'aller jusqu'à 5% du budget régional pour la culture.

Cette note, reprend, en les synthétisant, les propos et propositions des différents candidats.

2 *Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)* – Retrouver un glossaire détaillé en fin de document.
3 *Comité régional des professions du spectacle* - Retrouver un glossaire détaillé en fin de document.

	Christophe Cavard *« Bien commun »*	**Carole Delga** *« Présidente pour notre Sud »*	**Gérard Onesta** *« Le projet commun »*	**Philippe Saurel** *« Citoyens du Midi »*
Aménagement du territoire	• « Ne pas oublier qu'on ne part pas de zéro. » • Sur la logique : ne pas faire « un plus un plus un... » mais travailler sur un mode coopératif à donner du sens commun.	• « la culture doit être pour tous dans tous les territoires, s'appuyer sur deux métropoles et le réseau des villes moyennes comme les territoires ruraux » • Logique de partenariats pour le soutien à la création , à la diffusion, mise en réseau, par le biais de conventions triennales. • « La région peut fédérer tous les territoires et doit porter attention à tous les territoires » • Souhaite que les deux Hôtels de Région continuent d'exister, et création d'antennes départementales quand ce n'est pas déjà le cas (ex. Aveyron), des « maisons de la Région ». • Contractualiser sur des projets de développement territorial avec les Pays ou les **PETR** *(cf glossaire)* qui peuvent définir la culture comme vocation première. • L'institution régionale doit être à l'initiative de coopérations avec l'Etat notamment. Rappel du projet de loi de finances : +2,5% pour le budget culture. • S'appuyer sur l'ESS, les sociétés solidaires, les partenariats publics-privés et les **PTCE** *(cf. glossaire)* • Travailler la dimension européenne (Catalogne, Baléares) et internationale comme celle des villages ou villes moyennes. La « latinité » fait le ciment de cette future région. • Développer des logiques de projet au-delà des limites administratives.	• Vigilant sur l'aspect de risque de concentration des 2 métropoles : « Toulouse et Montpellier représentent 4% du territoire régional, quid des 96% restants ? » • Exclut toute possibilité de spécialiser les territoires en fonction des disciplines. • Inscrit la démarche de sa liste dans la déclaration de Fribourg *(cf. glossaire)*, « matrice même de notre approche politique » • Opportunité de la fusion : additionner ce qui se fait de mieux de part et d'autre du seuil de Naurouze. • Considérer l'essence transfrontalière de la culture. • Fonctions sanitaires de la culture: aides à la prévention du risque, démarches d'éco-responsabilité, travail sur le handicap, la mémoire ouvrière, métisse... • Projet de résidence association : on subventionne un projet et non directement un lieu ou une compagnie, travail transversal.	• Ne pas opposer villes et tissu rural. La gouvernance d'une région doit tenir compte de l'ensemble des territoires. L'ensemble des départements devront être représentés et également les deux métropoles. • Nécessité de réaliser des diagnostics territoriaux. • Centraliser l'Hôtel de Région et services à Toulouse sinon déperdition en transports. Supprimer des affaires subsidiaires, réduire les coûts sur le fonctionnement.

	Christophe Cavard *« Bien commun »*	**Carole Delga** *« Présidente pour notre Sud »*	**Gérard Onesta** *« Le projet commun »*	**Philippe Saurel** *« Citoyens du Midi »*
Co-construction	• Rendre obligatoire (« institutionnaliser ») la concertation, voire la co-construction politique dans tous les domaines. • Inventer la méthode ensemble et disposer d'outils pour le faire, avec les acteurs concernés. • Réaliser un mouvement permanent jusqu'à l'évaluation de la politique qu'on est en train de faire, en prenant en compte les problématiques nationales, internationales. • Construire avec les différentes collectivités. • La culture, c'est aussi la façon dont on va politiser le débat d'idées, donner du sens et réfléchir à la question de la marchandisation.	• S'appuyer sur le travail du Coreps *(cf. glossaire)*, à étendre. • Réflexion à mener avec les autres collectivités locales, au sein des CTAP *(cf. glossaire)*, qui devront intégrer une thématique culture. • Porter attention aux comités de conseil par secteur pour favoriser le maximum de disciplines sur tous les territoires. • « Trouver des modalités opératoires plus adaptées aux évolutions » • L'institution régionale doit fédérer et être à l'initiative de coopérationsz, que l'Etat soit parmi ces partenaires (rappel : +2,5% dans le PLF 2016).	• Renvoie à la charte éthique et démocratique élaborée au sein de la liste « le projet en commun » (http://leprojetencommun.net/charte-ethique/) • Nécessité de lancer des « Assises régionales de la culture », pour voir « ce qu'il y a de mieux, comment ça s'articule ». • Mettre de la transparence dans les comités d'experts.	• Outils de concertation : pôles métropolitains, conférences de territoire, parlement des territoires. Cette coopération doit déboucher sur des ententes, des partenariats, des contractualisations. • Tenir compte d'un calendrier long : il faut au minimum 2 ans pour discuter avec les employés, les syndicats, et arriver en interne à un consensus.
Financement	• « Il faut considérer la culture comme la première roue du carrosse, réel enjeu contre la marchandisation de tout ». • « Faire des régions sans se poser la question des moyens qu'on donne aux régions, c'est complètement fou » : réforme fiscale. • Ok pour un moratoire les premières années. • Développer des moyens intermédiaires, d'autres crédits que culturels. Considérer la réalité économique des entreprises culturelles. • Moyens constants et vraie réforme fiscale pour redonner du souffle et de nouvelles recettes avec un meilleur budget pour la culture	• Budget au moins équivalent et un minimum de ,3% du budget régional pour la culture. • Pour 2016 : principes d'attributions de subventions dès le mois de mars pour les structures habituées à travailler avec la Région, « grandes ou petites ». • Donner des priorités dans le cadre de certains financements croisés. « La région pourra venir sur d'autres équipements ». • Mettre en place des conventions triennales. • Mutualiser des fonctions supports et optimiser la dépense publique.	• Rappelle qu'EELV avec le Front de Gauche ont été les seuls à voter contre la baisse de 4% du Conseil Régional (baisse des subventions destinées aux acteurs culturels). • Trouver des outils financiers innovants : aider à capter des fonds européens, fonds d'amorçage, avances remboursables, aides à l'exportation... • Sur le partenariat avec l'Etat, attention à « ne pas arroser là où c'est déjà humide » ; on ne peut pas systématiser un cofinancement régional sous prétexte que l'Etat y est déjà. Attention aussi à la course au prestige (cachets de certains artistes dans des événements festivaliers qui correspondent à ce que dix compagnies pourraient toucher sur la durée d'un mandat). • LR : 1ère région pour le budget culture (40 millions) alors que MP est à 23 millions (en comptant le sport). • Retrouver des marges de fiscalité régionale et supprimer quelques grands projets inutiles.	• Ma priorité : laisser la liberté aux artistes et maintenir les budgets. • Place de l'Etat : démantèlement des Dracs est une catastrophe notamment pour l'architecture et le patrimoine.

	Christophe Cavard *« Bien commun »*	**Carole Delga** *« Présidente pour notre Sud »*	**Gérard Onesta** *« Le projet commun »*	**Philippe Saurel** *« Citoyens du Midi »*
Projets	• Les SCIC *(cf. glossaire)* (avec 50% de parts publiques) peuvent être de vraies réponses : il faut se saisir de ces outils et former les services pour appliquer la loi et sortir de la logique marchande.	• relancer le 1% culturel (dans le cas des commandes publiques), développer les résidences de territoire (« artistes et tiers lieux »), aussi bien dans les territoires montagnards que dans les territoires urbains où on a besoin de réinjecter du lien social, développer les rencontres et la transversalité.	• une vraie télévision régionale maillant service public et télévisions privées qui auraient besoin de ré-exister. Répond à la nécessité de montrer les œuvres. • Aider à l'émergence : nécessité de prendre des risques pour rendre possible la culture de demain.	• créer un fonds spécifique pour la liberté de création (émergence). Il faut le mettre en place avec les services de l'Etat, la Sacem et le privé ? Développer d'autres modes de financements.
Ils ont dit :	• « L'adversaire et l'ennemi ne sont pas là. Mais un certain nombre de gens disent qu'ils vont faire et certains étaient en position de pouvoir le faire... Il faut aller chercher cette légitimité et ce renouvellement dans la sphère politique ».	• « On ne mégote pas avec la culture, regardez sur la scène : qui manque en termes de représentations politiques ? On ne peut pas jouer avec le besoin de culture sur le territoire (…) On a besoin de lieux qui permettent la création, l'accès à la culture et qui démystifient la démarche d'aller vers la culture »	• « Rappelez vous de cette phrase : si tout était à refaire, il faudrait commencer par la culture : on recommence quelque chose avec une nouvelle région, et si on recommençait par la culture ? »	• « Je pense qu'il faudrait un peu plus d'Etat, il assure une certaine bienveillance et neutralité et ça me plaît beaucoup (…) il faut éviter les clivages stériles entre collectivités et s'en remettre uniquement aux hommes et aux territoires, on va plus vite quand on pense comme ça »

Lexique

CTAP : Conférence territoriale de l'action publique

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles institue dans chaque région une conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Selon l'article L1111-9-1 du CGCT, cette conférence peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements. Elle peut être saisie de la coordination des relations transfrontalières avec les collectivités territoriales étrangères situées dans le voisinage de la région.

Après de longues discussions, le législateur a préféré en confier la **présidence au président du conseil régional** plutôt qu'au préfet.

La conférence territoriale comprend :

- le président du conseil régional,
- les présidents des conseils départementaux,
- les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 30 000 habitants,
- un représentant des EPCI de moins de 30 000 habitants ayant leur siège dans chaque département,
- un représentant pour chaque catégorie de communes (plus de 30 000 habitants, entre 3 500 et 30 000 habitants, moins de 3 500 habitants) dans chaque département.

Quant au **préfet de région**, il est informé des séances de la conférence territoriale. Il y participe de droit lorsque la conférence donne son avis sur une demande d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre tendant à obtenir la délégation de l'exercice d'une compétence de l'État. Il participe aux autres séances à sa demande.

En outre, des **conventions territoriales d'exercice concerté d'une compétence** sont élaborées par les collectivités. Elles fixent les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune des collectivités locales pour les compétences pour lesquelles elles sont chef de file. Concernant les compétences partagées, chaque niveau de collectivités territoriales peut émettre des propositions de rationalisation qui sont discutées au sein de la conférence territoriale de l'action publique. Le but recherché est notamment d'éviter les financements croisés.

Source : www.vie-publique.fr

COREPS : Comité régional des professions du spectacle

Suite à l'incitation du ministère en 2004, il existe aujourd'hui cinq COREPS (Comité Régional des professionnels du spectacle vivant) portés par les DRAC et les agences culturelles régionales : en Poitou-Charentes, en Languedoc-Roussillon, en Bourgogne, en Basse-Normandie et de façon plus récente en Lorraine. Ils constituent le pendant régional du CNPS, conseil national des professions du spectacle créé en 1993 et présidé par la ministre de la culture.

En permettant, dans une instance de dialogue social, la confrontation des points de vue des pouvoirs publics locaux et des partenaires sociaux du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma, les COREPS existantes semblent être des lieux intéressants pour faciliter la compréhension commune des enjeux (notamment socio-économiques) et des dispositifs d'aide, et pour analyser les dissensus éventuels sans pour autant rechercher l'unanimité sur tous les sujets.

Source : Newsletter Culture territorial.fr (11/03/2013)

Déclaration de Fribourg

La Déclaration de Fribourg sur les droits culturels promeut la protection de la diversité et des droits culturels au sein du système des droits de l'homme. Elle est le fruit d'un travail de 20 ans d'un groupe international d'experts, connu sous le nom de « Groupe de Fribourg » coordonné par Patrice Meyer-Bisch.
Cette Déclaration rassemble et explicite les droits culturels qui sont déjà reconnus, mais de façon dispersée, dans de nombreux textes internationaux.

Source : http://droitsculturels.org/

PETR : Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains.

Selon l'article L5741-1 CGCT, ce sont des établissements publics constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population. Un EPCI à fiscalité propre ne peut appartenir à plus d'un pôle d'équilibre territorial et rural.

Source : www.vie-publique.fr

PTCE : Pôle territoriaux de coopération économique

L'innovation proposée par les Pôles Territoriaux de Coopération Economique tient à des formes de coopération économique initiées par des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Celles-ci, par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage territorial, contribuent à faire prévaloir la coopération sur une concurrence brutale et à restituer les valeurs relationnelles et les richesses immatérielles dans le développement économique en cherchant d'autres voies que l'obsession de la concurrence.

Source : Les PTCE, publication du Labo de l'Ess (doc pdf)

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (Scic), créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001, est une entreprise coopérative qui :

- Permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, producteurs, bénéficiaires, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers... tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers ;
- Produit des biens ou services qui répondent aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales ;
- Respecte les règles coopératives : répartition du pouvoir sur la base du principe 1 personne = 1 voix, implication de tous les associés dans la vie de l'entreprise et dans les principales décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité ;
- A un statut de société commerciale SA, SAS ou SARL et, en tant que telle, fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation ;
- S'inscrit dans une logique de développement local et durable, est ancrée dans un territoire, et favorise l'action de proximité et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi ;
- Présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garanti par sa vocation intrinsèque d'organiser, entre acteurs de tous horizons, une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective... et garanti aussi par sa vocation d'organisme à but non lucratif.

Source : http://www.les-scic.coop

Autres ressources

Les sites des différentes listes candidates :
Citoyens du Midi : https://citoyensdumidi.fr/
Présidente pour Notre Sud : http://www.caroledelga2015.fr/
Le projet commun : http://leprojetencommun.net/
Le bien commun : http://www.le-biencommun.fr/
Bâtissons une puissance publique régionale ! http://www.reynie2015.fr

Articles de presse :

Elections régionales : un débat culturel entre consensus et carences à Montpellier
http://www.midilibre.fr/2015/10/09/un-debat-culturel-entre-consensus-et-carences,1225078.php

Carole Delga : la culture axe prioritaire de son projet de Région (La Dépêche)
http://www.ladepeche.fr/article/2015/08/03/2153862-carole-delga-culture-axe-prioritaire-projet-region.html

Le Sénat vote en faveur de contrats quinquennaux pour les territoires ruraux (La Gazette des communes)
http://www.lagazettedescommunes.com/416556/le-senat-vote-en-faveur-de-contrats-quinquennaux-pour-les-territoires-ruraux/